



# EPOXY BI-COMPOSANT

## TBA 674 - PART B

Révision n° 1  
Du 11/04/2023  
Page 1 / 11

### Fiche données de sécurité Epoxy conducteur

#### 1. Identification des produits et des entreprises

Nom du produit :	Conductive Epoxy - Part B (Hardener)
Fabriqué pour :	Equalizer Industries, Inc. 2611 Oakmont Drive Round Rock, TX 78665 Information Phone: 1-800-334-1334
Nom commercial :	Conductive Epoxy - Part B (Hardener)
Matériau Utilisations :	Conductive Hardener for Adhesive
Code :	TBA674 - B
Date de validation :	04-11-23
En cas d'urgence :	Emergency Telephone: INFOTRAC
Type de produit :	1-800-535-5053 Outside the U.S. Call collect: 1-352-323-3500 Solid.

#### 2. Identification des dangers

##### Aperçu des situations d'urgence

État physique :	Liquide. [pâte]
Couleur :	Argent/Gris.
Odeur :	Semblable à une amine.
Mot signal :	DANGER !
Mentions de danger :	PROVOQUE DES BRÛLURES DES YEUX ET DE LA PEAU. NOCIF EN CAS D'ABSORPTION PAR LA PEAU. PROVOQUE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES. PEUT PROVOQUER UNE REACTION ALLERGIQUE DE LA PEAU.
Mesures de précaution :	Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Ce matériau est considéré comme dangereux par la norme OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200).
Statut OSHA/HCS :	
<u>Effets aigus potentiels sur la santé</u>	
Inhalation :	Nocif par inhalation. PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES. Sensibilisant - peut provoquer une réaction respiratoire allergique. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter un risque pour la santé. Des effets graves peuvent être retardés à la suite d'une exposition.
Ingestion :	Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des brûlures chimiques dans le tractus gastro-intestinal et peut être potentiellement toxique. L'ingestion d'argent peut entraîner une argyrie généralisée.
Peau :	Corrosif pour la peau. Provoque des brûlures. Toxique par contact avec la peau.

**Yeux :**

Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.

Les liquides et les vapeurs peuvent provoquer des brûlures chimiques dans les yeux. Les dommages sont irréversibles. Sévèrement irritant pour les yeux. Risque de graves lésions oculaires.

Effets aigus chroniques sur la santé**Effets chroniques :**

Contient du matériel propre qui peut causer des dommages aux personnes.

**Cancérogénicité :**

Pas d'effets significatifs connus sur les risques critiques.

**Mutagénicité :**

Pas d'effets significatifs connus ni de risques critiques.

**Téatogénicité :**

Pas d'effets significatifs ou de dangers critiques connus.

**Effets sur le développement :**

Pas d'effets significatifs ou de dangers critiques connus.

**Effets sur la fertilité :**

Pas d'effets significatifs ou de dangers critiques connus.

**Organes cibles :**

Contient des substances susceptibles d'endommager les organes suivants : œil, cristallin ou cornée. Contient des substances irradiées susceptibles d'endommager les organes suivants : muqueuses, voies respiratoires supérieures, peau, nez/sinus, testicules.

Signes/Symptômes de surexposition**Inhalation**

Les symptômes indésirables peuvent inclure les suivants :

- irritation des voies respiratoires, toux

**Ingestion**

Les symptômes indésirables peuvent être les suivants :

- douleurs d'estomac

**Peau**

Les symptômes indésirables peuvent être les suivants

- douleur ou irritation, rougeur, formation de cloques

**Yeux**

Les symptômes indésirables peuvent être les suivants :

- douleur ou irritation, larmoiement, rougeur

Coeur, poumons, yeux, peau. Les troubles pré-existants impliquant l'un des organes cibles mentionnés dans cette SDS comme étant à risque peuvent être aggravés par une surexposition à ce produit.

Voir les **informations toxicologiques** (section 11)

### 3. Composition/Information sur les ingrédients

Nom	Numéro CAS	%
Argent	7440-22-4	60 - 90
3,6-diazaoctanetliylenediain	112-24-3	1 - 10
1-(2-Aminoethyl) piperazine	140-31 -8	10 - 30

Il n'y a pas d'autres ingrédients présents qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations applicables, sont classés comme dangereux pour la santé ou l'environnement et doivent donc être signalés dans cette section,

### 4. Mesures de premiers secours

**Contact oculaire**

Vérifier s'il y a des lentilles de contact et les retirer. Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Consulter immédiatement un médecin.

<b>Contact avec la peau :</b>	En cas de contact, laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes tout en éliminant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les réutiliser. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Inhalation :</b>	Déplacer la personne exposée vers une zone ventilée. Si la personne ne respire pas, si la respiration est irrégulière ou s'il des arrêts respiratoires se produisent, fournir une respiration artificielle ou de l'oxygène par du personnel qualifié. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate, la ceinture ou le ceinturon. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Ingestion :</b>	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir à moins d'y être invité par le personnel médical. Ne jamais rien administrer par la bouche à un enfant inconscient. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Protection des secouristes :</b>	Aucune action ne doit être entreprise sans risque personnel ou sans formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut être dangereux pour la personne qui porte secours. Il convient de laver soigneusement à l'eau les vêtements contaminés avant de les enlever, ou de porter des gants.
<b>Notes au médecin :</b>	En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être retardés. La personne exposée peut avoir besoin d'être maintenue sous surveillance médicale pendant 48 heures.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Inflammabilité du produit :</b>	En cas d'incendie ou de chauffage, une augmentation de la pression se produira et le récipient risque d'éclater.
<u>Moyens d'extinction</u>	
<b>Adapté :</b>	Utilisez un agent d'extinction adapté au feu environnant. Utilisez de l'eau pulvérisée, un produit chimique sec, du dioxyde de calcium ou de la mousse chimique.
<b>Non adaptée :</b>	Aucune connue.
<b>Risques particuliers d'exposition :</b>	En cas d'incendie, il convient d'isoler rapidement le lieu de l'incident en éloignant toutes les personnes qui s'y trouvent. Aucune action ne doit être entreprise sans risque personnel ou sans formation adéquate.
<b>Produits de décomposition thermique dangereux :</b>	Les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : - dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes métalliques.
<b>Équipements de protection spéciaux pour Pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec une pièce faciale complète fonctionnant en mode de pression positive.

## 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

<b>Précautions individuelles :</b>	Aucune action ne doit être entreprise sans risque personnel ou sans formation adéquate. Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel non nécessaire et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ou marcher dans le produit déversé. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié si la ventilation est insuffisante. Mettre l'équipement de protection individuelle approprié (voir section 8).
<b>Précautions environnementales :</b>	Éviter la dispersion du produit déversé, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les canalisations et les égouts. Informer les autorités compétentes si

le produit a provoqué une pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol ou air)

#### Méthodes de nettoyage

##### **Petit déversement :**

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Éloigner les récipients de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si le produit est soluble dans l'eau. Sinon, ou si le produit n'est pas soluble dans l'eau, l'absorber avec un matériau sec inerte et le placer dans un conteneur d'élimination des déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise d'élimination des déchets agréée.

##### **Déversement important :**

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Déplacer les conteneurs de la zone spi 11. S'approcher de la zone de rejet en remontant au vent. Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Laver les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir le produit répandu avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et le placer dans un conteneur en vue de son élimination conformément aux réglementations locales (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise d'élimination des déchets agréée. Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Remarque : voir la section 1 pour les informations de contact en cas d'urgence et la section 13 pour l'élimination des déchets.

## **7. Manipulation et stockage**

##### **Manipulation :**

Mettre un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans les locaux où ce produit est manipulé, stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Retirer les vêtements et les équipements de protection contaminés avant d'entrer dans les zones d'alimentation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un récipient alternatif approuvé en matériau compatible, bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients vides contiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient.

##### **Stockage :**

Stocker conformément aux réglementations locales. Conserver dans le récipient d'origine, à l'abri des rayons directs du soleil, dans un endroit sec, frais et humide, ventilé, à l'écart des eaux incompatibles (voir section 10), des aliments et des boissons, en veillant à ce que le récipient soit bien fermé et scellé jusqu'au moment de l'utilisation. Les récipients qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des récipients non étiquetés. Utiliser un système de confinement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

## **8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **Ingrédient**

argent

### **Limites d'exposition**

ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012).

TWA : 0,1 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme : Poussière et fumées NIOSH REL (États-Unis, 1/2013). Notes : as Ag

TWA : 0,01 mg/m<sup>3</sup> , (en tant qu'Ag) 10 heures. Forme : POUSSIÈRES DE MÉTAUX ET SOLUBLE

OSHA PEL (États-Unis, 6/2010). Notes : as Ag  
TWA : 0,0 l mg/m<sup>1</sup> , (en tant qu'Ag) 8 heures.  
OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). Notes : comme Ag  
TWA : 0,01 mg/m<sup>3</sup>, (en tant qu'Ag) 8 heures.

**AIHA WEEL**(États-Unis, **10/2011**). Absorbé par le tibia. TWA : 1 ppm 8 Isorii s.  
Aucune limite d'exposition professionnelle n'a été établie.

3,6-diazaoctunéthylenediamine  
**1-(2-Aminoéthyl)pipérazine**

---

**Surveillance recommandée**  
**Procédures :**

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, une surveillance personnelle, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Il convient de se référer aux normes de surveillance appropriées. Il convient également de se référer aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes de détermination des substances dangereuses.

Mesures d'ingénierie :

Une bonne ventilation générale devrait suffire à contrôler l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures d'hygiène :

Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes, ainsi qu'à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Veiller à ce que les douches oculaires et les douches de sécurité se trouvent à proximité du poste de travail.

Protection individuelle  
**Respiratoire :**

Utiliser un appareil respiratoire correctement ajusté, alimenté ou non par de l'air, conforme à une norme approuvée, si une évaluation "i is1" indique que cela est nécessaire.

Le choix du respirateur doit être basé sur les niveaux d'exposition connus ou prévus, les dangers du produit et les limites de sécurité du respirateur choisi.

Mains :

Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques, conformes à une norme approuvée, doivent être portés en permanence lors de la manipulation de produits chimiques, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres spécifiés par le fabricant des gants, il convient de vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le délai d'expiration d'un matériau de gant peut être différent d'un fabricant de gants à l'autre. Dans le cas de mélange, composées de plusieurs substances, le temps de protection des gants ne peut être estimé avec précision.

Yeux :

Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être portées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures, aux brouillards et aux poussières de la grille de filtration. Si le contact est possible, la protection suivante doit être portée, à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection plus élevé : lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.

Peau :

Les équipements de protection individuelle pour le corps doivent être choisis en fonction de la tâche à accomplir et des risques encourus et doivent être approuvés par un spécialiste avant l'utilisation de ce produit.

Contrôles de l'exposition de l'environnement

Les émissions des équipements de ventilation ou de travail doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Dans certains cas, des laveurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique :	Liquide [pâte].
Point d'éclair :	Coupe fermée : >93,3°C (>199,9°F) [Setaflas.]
Couleur :	Argent/Gris.
Odeur :	De type amine.
Point d'ébullition/de condensation :	>121 °C (>249.8°F)
Densité relative :	4.1
Pression de vapeur :	<0,013 kPa(<0,1 ion Hg) [température ambiante]
Densité de vapeur :	>1 [Air = 1]
Volatilité :	<0,5%(w/w)
Taux d'évaporation :	<1 (acétate de butyle = 1)
Propriétés de dispersibilité :	Ne se disperse pas dans les matières suivantes : eau froide, eau douce, méthanol, éther diéthylique, n-octanol et acétone.

## 10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique :	Le produit est stable
Conditions à éviter :	Chaleur excessive. La contamination par des acides forts, des bases, des résines époxy ou des isocyanates peut provoquer une polymérisation.
Matériaux incompatibles :	Éviter les résines époxy et les isocyanates, les acides forts, les acides minéraux et organiques, les alcalis, les all'a1is forts.
Produits de décomposition dangereux :	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, il ne devrait pas se produire de pi odres de décomposition dangereuses. Oxydes d'azote, dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, azote, composés générés par les feuilles, oxydes métalliques.
Possibilité de réactions dangereuses :	Dans des conditions normales d'âge et d'utilisation, les réactions dangereuses ne doivent pas se produire.

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Sl'ecies	Dose	Exposition
3,6-diazaoctanethylenediamin 1-(2-Aminoethy1)piperazine	LD50 Cutanée	Lapin	805 mg/kg	
	LD50 Orale	Rat	2500 mg/kg	
	LD50 Orale	Rat	2104 mg/kg	
	LD50 Cutanée	Lapin	880 nL/kg	

Conclusion/Résumé : Non disponible

### Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible

### Irritation / corrosion

Product/Ingredient Name	Result	Species	Score	Exposure	Observation
3,6-diazaoctanethylenediamin	Eyes - Moderate irritant	Rabbit	-	24 hours 20 milligrams	-
	Eyes - Severe irritant	Rabbit	-	49 milligrams	-

l-(2-Aminoethyl)pipérazine	Peau - Irritant sévère	Lapin	-	24 heures 5 mg	-
	Peau - Irritant sévère	Lapin	-	490 mg	-
	Peau - Irritant sévère	N/A	-	N/A	-
	Yeux - Irritant sévère	N/A	-	N/A	-

**Conclusion/résumé :** Non disponible

**Sensibilisateur**

**Conclusion/Résumé :** Peut provoquer une réaction allergique.

**Carcinogénéicité**

**Conclusion/résumé :** Non disponible

**Classification**

Nom du produit/ingrédient	OSHA	IARC	NTP	ACGIH	EPA	NIOSH
Argent	-	-	-	-	-	Aucun.
3,6-diazaoctanethylenediamin	-	-	-	-	-	Aucun.
1-(2-Aminoéthyl)pipérazine	-	-	-	-	-	Aucun.

**Mutagénéicité**

**Conclusion/résumé :** Le Registre des effets toxiques des substances chimiques (RTECS) contient des données de mutations pour cette substance.

**Tératogénéicité :**

Non disponible

Conclusion/résumé

**Toxicité pour la reproduction**

Le Registre des effets toxiques des substances chimiques (RTECS) contient des données sur la reproduction pour cette substance.

Conclusion/résumé :

**12. Informations écologiques**

**Ecotoxicité :**

Pas d'effets significatifs connus sur les risques critiques.

**Écotoxicité aquatique**

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
argent	CE50 aiguë 1,4 Lg/l Eau de mer	Algues - Chroomonas sp.	4 jours
	CE50 aiguë 0,24 Lg/l Eau douce	Daphnies - Daphnia magna	48 heures
	CL50 aiguë 4500 ppb Eau douce	Crustacés - Gammarus pseudolimnaeus	48 heures
3,6-diazaoctanéthylène aminé	CL50 aiguë 2,13 à 2,93 tg/l Eau douce	Poissons - Pimephales promelas	96 heures
	NOEC Chronic 5 mg/l Eau de mer	Algues - Glenodinium halli	72 heures
	CE50 aiguë 3700 Lg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
1-(2-Aminoéthyl)piperazine	CL50 aiguë 33900 tg/l Eau douce	Daphnies - Daphnia magna	48 heures
	CE50 aiguë 32 mg/l	Daphnia	48 heures
	CE50 aiguë > 300 mg/l	Algues	72 heures

**Conclusion/Résumé :** Non disponible

**Persistence/Degradabilité**

**Conclusion/Résumé :** Non disponible

### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### Élimination des déchets :

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de toute restriction doit toujours être conforme aux exigences de la législation relative à la protection de l'environnement et à l'élimination des déchets, ainsi qu'à celles de toute autorité locale régionale.

Éliminez les déchets dangereux et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise d'élimination des déchets agréée. Les déchets ne doivent pas être éliminés par rinçage dans les égouts, à moins qu'ils ne soient entièrement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les déchets d'emballage doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre. Il convient d'être prudent lorsque l'on dépose des conteneurs vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent conserver des résidus de produits chimiques. Éviter la dispersion du produit déversé, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts.

L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. **Se référer** à la Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE et à la Section 8 : CONTROLES D'EXPOSITION PROTECTION PERSONNELLE pour des informations supplémentaires sur la manipulation et la protection des employés.

### 14. Informations sur le transport

Réglementation Informations	ONU Nombre	Expédition correcte Nom	Classes	PG	Étiquette	Informations complémentaires
Classification du DOT	Non réglementé.	Adhésifs, produits d'étanchéité				Quantité à déclarer 1333.3 lbs / 605.33 kg [39.003 gal / 147.64 L] Les emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer ne sont pas soumis à l'obligation de déclaration. au RQ (reportable  quantity) le transport exigences.

TDG Classification	Non réglementé.	Adhésifs, produits d'étanchéité				
Classification du Mexique	Non réglementé.	Adhésifs, produits d'étanchéité				
Classe ADR/RID	Non réglementé.	Adhésifs, produits d'étanchéité				
Classe IMDG	Non réglementé.	Adhésifs, produits d'étanchéité				
Classe IATA-DGR	Non réglementé	Adhésive, sealants				La marque de substance dangereuse pour l'environnement peut apparaître si
						exigées par d'autres réglementations en matière de transport.

PG\* : Groupe d'emballage

## 15. Informations réglementaires

Classification HCS :

Matière toxique  
Matière irritante  
Effets sur les organes cibles

Réglementation fédérale américaine :

TSCA 8(a) CDR Exempt/Exemption partielle : Non déterminé  
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.  
Clean Water Act (CWA) 307 : argent

Section 112 de la loi sur l'air (Clean Air Act) (b) polluants atmosphériques dangereux (PAD) :

Non répertorié

Section 602 de la loi sur l'air (Clean Air Act) Substances de classe I :

Non répertorié

Substances de classe II de la section 602 de la loi sur l'air (Clean Air Act) :

Non répertorié

Produits chimiques de la liste I de la DEA (précurseurs chimiques) :

Non répertorié

DEA Produits chimiques de la liste II (produits chimiques essentiels) :

Non répertorié

## SARA 302/304

### Composition/Information sur les ingrédients

Aucuns produits trouvés

#### **SARA 304 RQ:**

Non applicable

#### **SARA 311/312**

#### **Classification:**

Danger immédiat (aigu) pour la santé

Danger différé (chronique) pour la santé

Nom	* "	Risque d'incendie	Libération soudaine de Pression	Réactif	Santé immédiate (aiguë) risque	Retardée (chronique) Risque de santé
argent	60 - 90	Non.	Non.	Non.	Non.	Oui.
3,6-diazaoctanetliylenediamine	1 - 10	Non.	Non.	NON	Oui.	Oui.
1-(2-Aminoéthyl)pipérazine	10 - 30	Non.	NON	Non.	Oui.	Oui.

## SARA 313

	Nom du produit	CAS NUMBER	" 0
Formulaire R - Exigences de déclaration	argent	7440-22-4	60 - 90
Avis du fournisseur	argent	7440-22-4	60 - 90

Les notifications SARA 313 ne doivent pas être détachées de la fiche de données de sécurité et toute copie et redistribution de la fiche de données de sécurité doit inclure la copie et la redistribution de la notification jointe aux copies de la fiche de données de sécurité redistribuées par la suite.

### Réglementation nationale

Massachusetts :

Les composants suivants sont répertoriés : ARGENT ; TRIETHYLENETETRAMINE

New York :

Les composants suivants sont répertoriés : Argent

New Jersey :

Les composants suivants sont répertoriés : ARGENT ; TRI ETHYLENE TETRAMINE ; 1,2-ETHANEDIAMINE, N,N'-BIS(2-AMINOETHYL)-

Pennsylvanie :

Les composants suivants sont répertoriés : ARGENT ; 1,2-ÉTHANEDIAMINE, N,N'-BIS(2-AMINOÉTHYLE)-

Liste canadienne de divulgation des ingrédients Limite 1%)

140-31-8 | 1-(2-Aminoéthyl)pipérazine

## Règlements internationaux

Listes internationales :

**Inventaire australien (AICS)** : Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.

**Inventaire de la Chine (IECSC)** : Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.

**Inventaire du Japon** : Non déterminé.

**Inventaire de la Corée** : Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.

**Inventaire de la Malaisie (Registre EHS)** : Non déterminé.

**Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (NZioC)** : Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.

**Inventaire des Philippines (PICCS)** : Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.

**Inventaire de Taïwan (CSNN)** : Non déterminé.  
Non répertorié

Liste des produits chimiques  
du tableau I de la convention  
sur les armes chimiques :

Produits chimiques du  
tableau II de la convention sur  
les armes chimiques :

Non répertorié

Liste des produits chimiques  
du tableau III de la convention  
sur les armes chimiques :

Non répertorié

## 16. Autres informations

Exigences en matière  
d'étiquetage :

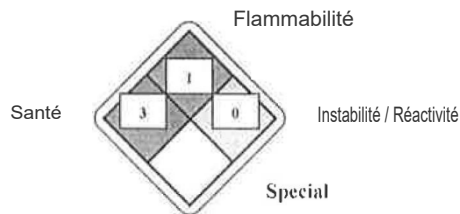
PROVOQUE DES BRÛLURES DES YEUX ET DE LA PEAU. NOCIF EN CAS D'ABSORPTION PAR LA PEAU. PROVOQUE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES. PEUT PROVOQUER UNE REACTION ALLERGIQUE DE LA PEAU.

Système d'information  
sur les matières dangereuses (États-Unis) :

HEALTH	3
FLAMMABILITY	1
REACTIVITÉ	0

Attention : Les évaluations HMIS® sont basées sur une échelle de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimes et 4 des dangers ou des risques importants. Bien que les évaluations HMIS® ne soient pas requises sur les fiches de données de sécurité en vertu de la norme 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut choisir de les fournir. Les classifications HMIS® doivent être utilisées dans le cadre d'un programme HMIS® entièrement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Les matériaux HMIS® peuvent être achetés exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868. Le client est responsable de la détermination du code EPI pour ce matériau.

National Fire Protection  
Association (Etats-Unis) :



Réimprimé avec l'autorisation de NFPA 704-2001, Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Cette réimpression ne constitue pas la position complète et officielle de la National Fire Protection Association sur le sujet cité en référence, qui n'est représenté que par la norme dans son intégralité.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce système d'avertissement est destiné à être interprété et appliqué uniquement par des personnes dûment formées pour identifier les risques d'incendie, de santé et de réactivité des produits chimiques. L'utilisateur est renvoyé à un nombre limité de produits chimiques dont la classification est recommandée par les normes NFPA 49 et NFPA 325, et qui ne doivent être utilisés qu'à titre indicatif. Que les produits chimiques soient classés par la NFPA ou non, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer des produits chimiques le fait à ses propres risques.

## 16. Autres informations

Date d'impression :	04-11-23
Date d'émission :	04-11-23
Date de l'édition précédente :	Pas de version précédente
Version :	1
Préparé par :	Non disponible.

### AVIS AU LECTEUR

À notre connaissance, les informations contenues dans le présent document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses filiales n'assument une quelconque responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document.

La détermination finale de l'adéquation d'un matériau est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons pas garantir qu'il s'agit des seuls risques existants.